

# Livret d'accueil

**Prénom :**

**Nom :**

**Date d'entrée à l'E2C01 :**

**Site :**  Bourg-en-Bresse  
 Oyonnax

**Ecole de la deuxième chance de l'Ain – E2C01**

**Site d'Oyonnax**

31 rue Anatole France  
01100 Oyonnax

**Site de Bourg-en-Bresse**

Locaux de l'ADEA – 12 rue du Peloux  
01000 Bourg-en-Bresse

**Contact**

04 81 09 11 27  
contact@e2c01.fr

## Présentation E2C :

### LES E2C ACCOMPAGNENT L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES DE 16 A 25 ANS.

Les E2C trouvent leur origine dans le livre Blanc « Enseigner et apprendre : vers une société cognitive » de la Commission européenne, présenté en 1995 par Édith CRESSON.

Les écoles de la deuxième chance (E2C) s'adressent **aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sortis du système éducatif avec ou sans diplôme ni qualification professionnelle**. Elles leur permettent d'intégrer un dispositif dédié à la construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

Fondées sur une pédagogie différente des schémas scolaires classiques, les E2C ont pour objectif l'insertion sociale et professionnelle des jeunes qu'elles accueillent sans autre critère que leur **motivation**, en leur permettant de développer des compétences, de construire leur projet personnel et professionnel et ainsi gagner en autonomie.

Le réseau des écoles de la deuxième chance compte 139 sites-écoles répartis implantés dans 12 régions, 63 départements et 5 ultrapériphériques.

Chaque projet E2C doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs socio-professionnels du territoire. Elles mettent en œuvre tous les moyens qui permettent à chacun des stagiaires d'être accompagnés pendant leur parcours à l'école mais aussi, après leur sortie du dispositif, pendant leur période d'entrée dans la vie active et cela durant un an.

L'alternance étant au cœur du dispositif, les E2C élaborent avec le jeune des parcours adaptés aux tissus socio-économiques locaux. Pour ce faire, elles travaillent en partenariat étroit avec le monde de l'entreprise. Les entreprises sont des lieux privilégiés d'acquisition de compétences techniques et de gestes professionnels. Aussi, leur engagement dans le dispositif constitue une des clés de réussite des écoles en participant à la construction du projet professionnel du jeune avec les équipes pédagogiques, en organisant des stages et en proposant, le cas échéant, des emplois.

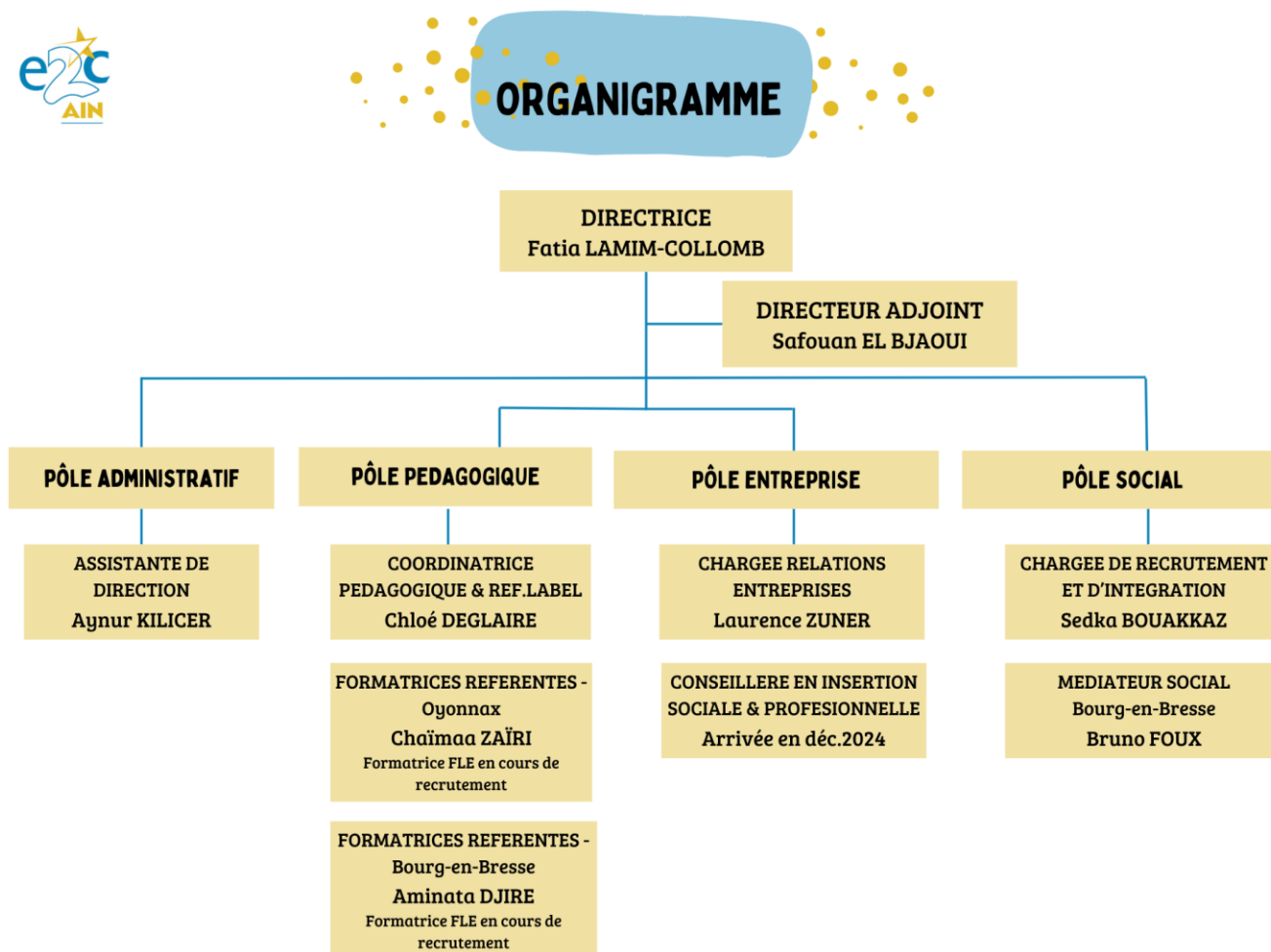
Au terme du parcours, les écoles délivrent au jeune une « Attestation de Compétences Acquisées » accompagnée de son portefeuille de compétences. Cette attestation permet au stagiaire de mesurer les progrès accomplis au cours de son passage au sein de l'E2C avec l'objectif de faciliter l'accès à l'emploi ou à une formation professionnelle qualifiante à la sortie du parcours.

Afin de garantir la qualité de l'offre de service des écoles, un label a été élaboré par le réseau E2C France sur la base d'un cahier des charges, jugé conforme par les ministres de l'Emploi et de l'Éducation nationale.

## Présentation de l'école de la deuxième chance de l'Ain :

L'E2C01 a été créée en juin 2018. Elle dispose de deux sites : un premier implanté au cœur de la ville d'Oyonnax, et le second situé à Bourg-en-Bresse, proche de la gare. Cette école a la particularité de proposer un parcours de formation offrant un étayage pédagogique permettant la découverte des métiers et la définition d'un projet professionnel personnalisé.

### ■ Présentation de l'équipe :



## ■ Pour se rendre à l'E2C01

### Sur le site d'Oyonnax

En bus : DUOBUS, ligne 1, arrêt Roosevelt

En train : se renseigner à la gare d'Oyonnax

### Sur le site de Bourg-en-Bresse

En bus : RUBIS GRAND BOURG, ligne 5, arrêt Peloux Gare

En train : se renseigner à la gare de Bourg-en-Bresse

Carte de réduction Illico Solidaire => demande à faire auprès de la Mission Locale

## ■ Pour manger à l'E2C01

### Sur le site d'Oyonnax

Un frigo et un micro-ondes sont à disposition.

### Sur le site de Bourg-en-Bresse

Un frigo et un micro-ondes sont à disposition.

## ■ Pour accéder à l'E2C01

### Sur le site d'Oyonnax :

Une entrée avec une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite, est située sur le parking, à côté de l'E2C01.

## ■ Les horaires de formation

|          |          |             |
|----------|----------|-------------|
| Lundi    |          | 13h30-16h45 |
| Mardi    | 9h-12h30 | 13h30-16h45 |
| Mercredi | 9h-12h30 | 13h30-16h45 |
| Jeudi    | 9h-12h30 | 13h30-16h45 |
| Vendredi | 9h-12h30 | 13h30-16h30 |

Mercredi après-midi **en démarches extérieures**  
(stages, rendez-vous Mission Locale, France Travail)

## ■ Fermeture et vacances

L'E2C01 ne suit pas les congés scolaires : elle reste ouverte toute l'année sauf 1 semaine au mois d'avril, 3 semaines au mois d'août, 1 semaine au mois d'octobre et 1 semaine au mois de décembre.

En automne : du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024 inclus

En hiver : du lundi 23 au vendredi 31 décembre 2024 inclus

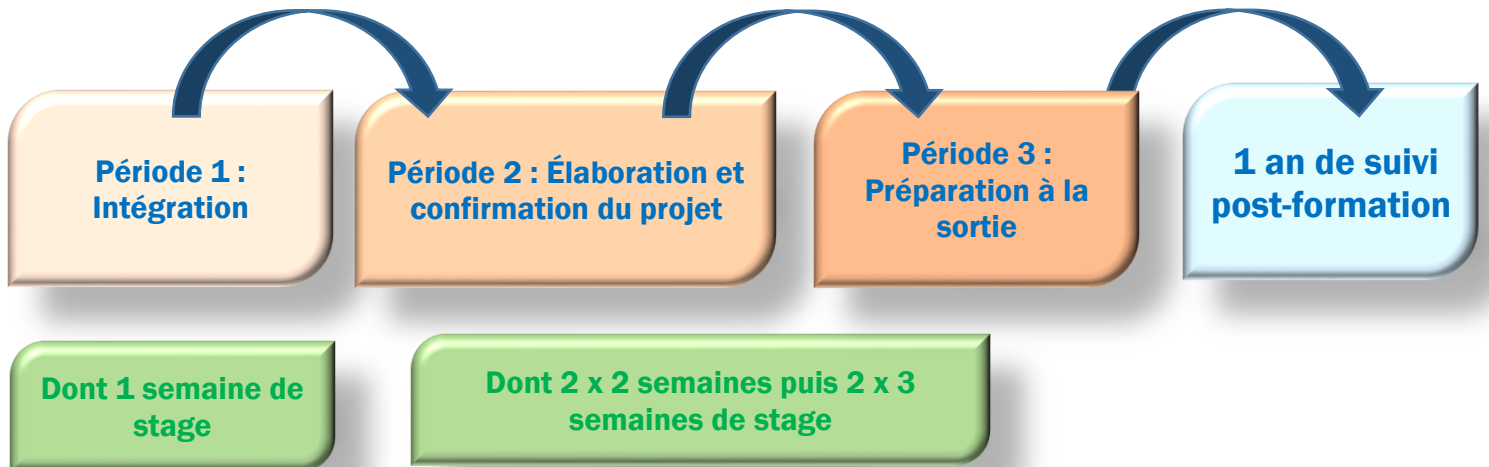
Au printemps : du lundi 21 au vendredi 25 avril 2025 inclus

En été : du lundi 04 août au mardi 26 août 2025 inclus

## ■ Le parcours type à l'E2C01

La formation se présente sous forme d'un parcours d'alternance d'une durée théorique de 30 semaines (environ 7 mois), modifiable suivant l'avancée du projet professionnel. Ce parcours est individualisé en fonction des besoins de chacun.

Le parcours type prévoit 11 semaines de stage et 19 semaines en formation et se découpe sur 3 périodes :



**Une période d'essai, appelé période d'intégration de 5 semaines** permet :

- au stagiaire de vérifier que la formation proposée correspond à ses besoins et à ses attentes
- au stagiaire et à l'équipe de l'E2C01 d'évaluer les compétences et connaissances pour co-élaborer un plan individuel de formation.

*(Afin de progresser à son rythme et selon ses projets personnels et professionnels, chaque parcours est individuel et évolue avec le stagiaire)*

\*\*Il existe aussi d'autres parcours au sein de l'E2C : parcours FLE et parcours TIG pédagogique

## ■ Les objectifs

- ☑ Se connaître pour développer des compétences et des savoirs
- ☑ Définir son projet professionnel
- ☑ Acquérir de l'expérience en entreprise
- ☑ Constituer son réseau
- ☑ Accéder à la formation ou à l'emploi

## ■ Des modules

- Remise à niveau en français, mathématiques, informatique
- Orientation professionnelle et Techniques de Recherche d'Emploi (TRE)
- Connaissance de son environnement social et professionnel
- Sport
- Participation à des projets culturels et citoyens

Pédagogie active ouverte aux activités de la vie de la cité pour une insertion citoyenne et sociale

## ■ Des stages en entreprises

→ découvrir les métiers → identifier puis valider un projet professionnel réaliste et réalisable → acquérir des compétences techniques et professionnelles → se faire connaître par un employeur pour accéder à un emploi ou une formation (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation...)

En entreprise, le stagiaire suit le rythme de l'entreprise (35h). Le stagiaire peut être amené à travailler les samedis pour s'adapter au rythme de l'entreprise ou lors de projets pédagogiques, dans la limite des 35h.

■ Durant ce parcours, le stagiaire complète **un livret de suivi de formation**.

A sa sortie, **une Attestation de fin de formation et une Attestation de Compétences Acquis**es lui sont remises.

■ **La sortie** en emploi (CDD, CDI) ou en formation diplômante ou qualifiante peut intervenir dès que les conditions favorables sont réunies.

Accompagnement Post-formation  
Suivi et accompagnement jusqu'à un an après la sortie

## ÉVALUATIONS de la FORMATION

### ✓ Au cours et en fin de formation

Nous procéderons à une évaluation de votre satisfaction :

- A chaque intervention et activité (sorties culturelles, visites entreprises, projets...)
- A la fin de chaque étape de votre parcours de formation (étape 1 / 2 / 3)

# Démarches administratives

## ■ Les horaires d'ouverture de l'E2C01

Tous les jours de la semaine : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le secrétariat reçoit les stagiaires en priorité pendant les pauses et pendant les cours uniquement avec l'accord des formateurs.

Le secrétariat **traite le dossier d'inscription, constitue le dossier de rémunération et déclare les absences.**

■ Le statut de stagiaire de la formation professionnelle permet de bénéficier soit d'une rémunération versée par la Région soit de la poursuite d'une indemnisation par France Travail.

Toutes les personnes qui suivent une action de formation financée par la Région ou France Travail bénéficient d'une protection sociale.

## ■ La rémunération par la Région

La région verse la rémunération chaque mois à partir de la déclaration des absences que l'E2C transmet. Toutes les absences et tous les retards non justifiés entraînent un décompte sur la rémunération du mois. L'Ecole n'est pas habilitée à décider si une absence peut être ou non rémunérée. Il lui appartient de contrôler la fréquence, la durée et la justification des absences dans un cadre strictement disciplinaire, et d'en rendre compte aux organismes chargés de la rémunération.

## ■ Les absences autorisées

Dans les cas suivants, **l'absence sur présentation d'un justificatif** est autorisée :

- Congés pour événements familiaux (certificat de naissance, décès, mariage...)
- Convocation aux examens officiels (permis de conduire) avec justificatif de résultat
- Convocation pour la Journée défense et citoyenneté (copie)
- Arrêt de travail (maladie, accident, hospitalisation, cure)
- Convocation auprès des services de la police et de la justice (citation à comparaître)
- Convocation auprès du service de contrôle médical de la Sécurité Sociale
- Convocation à France Travail

## ■ La rémunération par France Travail

Lorsqu'un(e) stagiaire a des droits France Travail, il/elle continue à percevoir ses indemnités. Le stagiaire devra s'actualiser tous les mois, sans indiquer qu'il/elle est en formation car il/elle signera une Attestation de formation et aura le statut de demandeur d'emploi en formation.

## ■ Arrêt maladie et accident du travail

En formation, tout accident dans l'enceinte de l'E2C01, sur les trajets doit être déclaré dans les 24h.

En stage, tout accident en entreprise doit être déclaré dans les 24h par l'entreprise avec information à l'E2C01.

→ Concernant les absences pour raison de santé (accident de travail, arrêt de maladie), le stagiaire doit sous 24 heures prévenir le secrétariat de l'école de son absence et de la durée prévue, et sous 48 heures faire parvenir les certificats d'arrêt de travail correspondants.

## La sécurité

Il est demandé aux stagiaires de respecter scrupuleusement les informations relatives à la sécurité dans l'établissement.

### Numéros d'urgence :

Le 115 : le SAMU Social pour les demandes d'hébergement en urgence

Le 3919 : Violences femmes

### Point sécurité :



### Il est strictement interdit

- de fumer, de vapoter et / ou de consommer de l'alcool dans les locaux de l'E2c01.
- de pénétrer dans l'enceinte de l'école maternelle qui jouxte les locaux de l'E2c01.